

PRÉAVIS N°: 55/20

OBJET DU PRÉAVIS: Rapport de gestion et comptes 2019

CONSEIL COMMUNAL DU 29 septembre 2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Selon les dispositions de l'article 100 du règlement du conseil communal, la commission de gestion-finances (COGEFIN) vous adresse le rapport écrit sur les comptes et la gestion de l'année 2019.

Depuis le début de l'année, la COGEFIN a siégé 12 fois en séance plénière pour statuer sur des préavis et pour l'examen du rapport de gestion et des comptes, entendre la municipalité et écrire son rapport.

Cette année, au vu des circonstances exceptionnelles, il a été décidé de ne pas créer de sous-commissions. De fait, aucun thème n'a fait l'objet d'un rapport approfondi. Toutefois une séance plénière a permis à Messieurs Steck et Stürner de donner des éclaircissements bienvenus sur la nouvelle structure des services de conciergerie et des résultats d'un audit extérieur.

Le préavis ainsi que le présent rapport sont soumis exceptionnellement dans la séance du CC de Moudon en septembre seulement respectant les mesures exceptionnelles édictées par le Canton de Vaud.

La première partie de ce document présente d'abord le rapport sur les comptes et ensuite celui sur la gestion.

Comptes 2019

Conformément à l'article 95 de règlement du conseil communal (RCC), les comptes ont été remis à la COGEFIN le 30 avril dans leur version provisoire et le 26 mai dans leur version définitive. Après examen de la liasse, la COGEFIN a préparé une liste de questions qu'elle a transmise à chaque municipal qui y a répondu avec l'aide du boursier. Nous les remercions pour leur excellent travail.

Nous tenons à relever que le nombre de questions posées est important par rapport aux précédentes années. Ceci est dû au manque de commentaires relatifs aux écarts parfois importants entre le budget 2019 et les comptes 2019. Pour éviter un rapport trop long la COGEFIN a supprimé toutes les questions de moindre importance.

Les amortissements obligatoires et les amortissements supplémentaires des bâtiments communaux ont permis de réduire la dette à un montant de 22.4 millions à la fin 2019 (29.3 pour 2017 et 26.2 pour 2018). Une question y relative a été posée au boursier, M. Rapin, pour avoir des informations sur les choix d'amortir plus ou moins rapidement un emprunt. Vous trouverez sa réponse ci-dessous dans les questions multidicastères.

Les choix effectués pour déterminer qui a droit à des aides par factures acquittées ne nous semblaient pas clairs. Nous avons donc demandé à Mme Pico et M. Duvoisin de nous donner leurs critères de choix pour bénéficier des dons et aides par factures acquittées.

Questions multidicastères

Plusieurs questions posées aux municipaux ne reposent pas sur un unique dicastère. Il s'agit donc d'utiliser le numéro de compte multidicastère, après les xxx comme ci-dessous, par exemple xxx.3320.00.

xxx.3320.00 « Amortissements supplémentaires »	On dénombre une quinzaine de positions d'amortissements supplémentaires représentant au total environ Fr. 2'700'000. Quels sont les critères comptables et « politiques » qui prévalent dans ces choix d'amortir plus que prévu ?	Les critères comptables pris en compte sont divers et variés : <ul style="list-style-type: none"> - valeurs résiduelles comptables de peu d'importance. - valeurs non matérielles type études, plan, etc. - comme les amortissements sont calculés de manières linéaires sur la durée d'amortissements restante, on amortit également certains postes importants pour en diminuer la charge pour les années à venir. Cela contribue à compenser les charges d'entretien qui normalement augmentent avec le temps. - les investissements d'infrastructures routières et forestières ne sont pas pris en compte pour des amortissements supplémentaires pour ne pas fausser le décompte des dépenses thématiques. De manière générale, les amortissements
---------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

		supplémentaires sont comptabilisés en complément des amortissements obligatoires planifiés pour maintenir à un certain niveau la charge d'amortissement. 4 à 5 millions par année est une charge à considérer comme un minimum normal pour une commune de la taille de Moudon afin de s'assurer une marge d'autofinancement satisfaisante.
xxx.3653.99 Dons et aide par factures acquittées.	Quels sont les critères de choix pour bénéficier des dons et aide par factures acquittées ?	Chaque demande fait l'objet d'une décision municipale. La Municipalité a admis le principe d'accorder la gratuité de l'occupation d'une salle (facture acquittée) à chaque société locale une fois par année au maximum. S'agissant des dons, ils sont octroyés sur le plan local ou institutionnel (prix Commune de Moudon lors de cérémonie de promotion scolaire ou école professionnelle).

Administration générale – Mme Carole Pico

Comptes Budget

Charges : Fr. 3'049'840.35 Fr. 3'062'700

Produits : Fr. 413'046.92 Fr. 337'000

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Liasse p5 100.3001.00 Traitement 100.3003.00 Jetons de présence	Quelle démarche le conseil doit-il suivre pour adapter / revaloriser les traitements et la valeur des jetons de présence ?	Conformément à l'art. 17, al. 14 du règlement du Conseil communal, la fixation des indemnités des membres du Conseil est de sa compétence. Il s'agit d'un point à l'ordre du jour de la séance inaugurale du Conseil en début de législature, soit après l'assermentation.
Liasse p6 110.3099.00 Charges diverses du personnel	Quelles sont ces charges diverses ?	C'est tout ce qui a une relation avec la gestion du personnel. En 2019, sont comptabilisées dans ce compte les natures de charges suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - participation communale sur achat de chèques Reka - Cotisation annuelle + honoraires forfaitaires au Groupe impact - Examens médicaux - Repas du personnel de fin d'année
Liasse p6	Quelle est la hauteur des	Le montant des dépens est fixé par le Tribunal

110.3185.01 Honoraires et frais de justice	dépens que la justice peut attribuer en cas de victoire de la commune ?	et varie en fonction de l'affaire. Il s'agit d'une participation aux honoraires d'avocat. A titre d'exemple, dans une affaire où la décision a été favorable à la Municipalité en 2019, la CDAP a alloué des dépens à hauteur de CHF 3'000.-- alors que les honoraires de l'avocat étaient de CHF 8'292.90.
Liasse p6 110.3809.00 Attribution à divers fonds de réserve	Nous souhaitons avoir une explication sur le mécanisme de fonctionnement de ce compte dans l'administration générale ? (2018 = Fr. 250'340.-, 2019 = Fr. 140.-)	Il n'y a pas de mécanisme de fonctionnement à proprement parler sur ce compte. S'il est décidé de mettre un certain montant dans un fonds de réserve ou provision, on doit le faire transiter par un compte de charge du compte d'exploitation. En l'occurrence, en 2018 il a été décidé d'attribuer chf 250'000.- au fonds de renouvellement du mobilier et des installations de l'administration (9281.14). Le petit montant de chf 340.- en 2018 ou 140.- en 2019 représente le versement par la Ville de Vevey qui gère le Fonds Burna qui stipule que ce montant doit être versé à la commune de Moudon. Ce montant est viré dans le compte 9282.06 Fonds spéciaux du bilan.
Liasse p6 110.4361.00 Remboursement de tiers de charges sociales	Ce compte est nouveau. D'où vient ce montant de Fr. 55'360.75 ?	Il s'agit des indemnités pertes de gain lors d'absence prolongée pour raison médicale du personnel.

Affaires culturelles & loisirs, tourisme, sports – M. Olivier Duvoisin

COMPTES 15, 16, 17

Comptes Budget

Charges : Fr. 1'141'544.25 Fr. 1'134'100

Produits : Fr. 73'500.37 Fr. 55'100

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Liasse p8 150.3809.00 Attribution réserves cultures et loisirs	Nous souhaitons savoir à quoi correspond ce montant non budgétisé.	Ce montant est budgétisé dans le compte 150.3653.03 Piscine-participation communale. La différence entre le subside accordé par le préavis et le montant du subside effectivement

		versé est provisionnée chaque année en prévision de charges futures ou imprévisibles de la société coopérative de la Piscine. Le solde de ce fond de réserve (9281.11) se monte à CHF.76'946.80 fin 2019
Liasse p10 172 Patinoire mobile	<p>Quel contrat lie la commune et les deux exploitants (buvette et stand de crêpes)?</p> <p>Les exploitants louent-ils leur place ou reversent-ils une partie de leurs ventes à la commune?</p> <p>Est-il prévu de demander des sponsors (banderoles publicitaires) pour diminuer les frais de la patinoire ?</p>	<p>Deux jeunes personnes sont engagées par la Municipalité pour la saison de la patinoire (entretien glace, gestion de la buvette, location de patins, etc.) sous forme de contrat à durée déterminée et sur appel. Le produit de location de patins et des recettes de la buvette sont comptabilisés dans les comptes 172.4359.00 et 172.4359.01. En ce qui concerne le stand de crêpes, aucun contrat ne lie l'exploitant et la Commune et aucune location n'est perçue. Il s'agit uniquement de proposer un service supplémentaire à bien plaire à la clientèle de la patinoire, ce qui est fort apprécié. Jusqu'à ce jour, aucune demande de pose de banderole publicitaire n'a été proposée aux sponsors qui sont extrêmement difficiles à trouver vu le contexte économique compliqué</p>

Finances – M. Olivier Barraud et Mme Carole Pico

Comptes

Budget

Charges : Fr. 5'085'979.12 Fr. 4'251'493

Produits : Fr. 20'223'260.65 Fr. 17'697'819

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Liasse p13 200.3184.00 Frais contentieux	Nous souhaitons avoir des explications concernant les changements de comptes.	Les frais de rappel et contentieux étaient précédemment tous comptabilisé dans le chapitre des impôts alors qu'ils ne concernaient pas forcément ce chapitre comptable. Il a donc été procédé à une répartition de ces charges avec la création de ce nouveau compte dans le chapitre de la comptabilité générale. Dans l'idéal et quand nous serons techniquement en mesure de la faire, ce type de compte sera ouvert dans chaque chapitre comptable ou cela sera nécessaire.
Liasse p13	Le tableau en page 79 de la	Securiton concerne le remplacement des

<p>200.3199.00 Charges diverses et imprévues</p>	<p>liasse nous présente les montants totaux par dicastère. Nous désirons avoir plus de détails sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les deux positions Sécuriton - Clot Frères SA, route de Gréchon 	<p>systèmes de sécurité au musée du Vieux-Moudon et au musée Eugène-Burnand : système anti-intrusion et système anti-incendie.</p> <p>Réfection de la route de Gréchon, en contrebas du Nid. Suite aux intempéries, de fortes inondations et des dégâts avaient été provoqués sur cette zone et il était urgent d'apporter des modifications afin de ne plus rencontrer les mêmes inconvénients aux prochaines pluies.</p>
<p>Liasse p15 220.3520.01 Charges fds péréquation pour exercice antérieur</p>	<p>Pourquoi le montant de la péréquation a-t-il été sous-évalué avec Fr. 85'661.- de charges supplémentaires pour la commune ?</p> <p>Doit-on s'attendre à des charges croissantes pour les années ultérieures ? Si oui, quel en sera l'ordre de grandeur ?</p>	<p>Parce qu'il s'agit d'une estimation ; le décompte final nous est transmis par le Canton toujours avec une année de retard. A noter que ce montant était largement suffisant les années précédentes. Comme déjà expliqué à plusieurs reprises à votre commission, le système de péréquation intercommunale est en révision actuellement. Ce système est très complexe car il prend en compte l'évolution dans les domaines concernés de toutes les communes du Canton. En tenant compte des connaissances de cette refonte du système à ce jour, on peut penser que l'aide fournie par le système de la péréquation intercommunale va sensiblement baisser pour Moudon, mais ce n'est qu'une hypothèse. Par contre, pour l'année 2020 et tenant compte des informations à ce jour, nous pensons que les charges budgétisées seront dépassées et que nous devons certainement avoir recours au compte de provision 9282.13, doté d'un solde de chf 400'000.- à fin 2019.</p>
<p>Liasse p16 230.4242.00 Gains comptables et financiers</p>	<p>Ce compte est nouveau, D'où provient ce montant de Fr. 634'907 ?</p>	<p>Ce compte existe depuis en tous les cas 1999, date de reprise de la comptabilité dans un système informatique. Il s'agit d'une reprise dans les comptes communaux de divers comptes de société « en déshérence » pour un montant total de chf 11'507.49 et du bénéfice de la vente de terrain à la Société d'exploitation des Abattoirs de Moudon SEAM SA (comme expliqué en page 74 de la liasse de compte).</p>

Domaines et Bâtiments – M. Jean-Philippe Steck

Comptes Budget

Charges : Fr. 5'837'415.26 Fr. 3'578'435

Produits : Fr. 3'654'316.35 Fr. 3'410'965

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Liasse p17 310.4232.01 Esserts communaux : loyers	Le montant de Fr. 13'084.50 des loyers sera-t-il donc présent sur les comptes 2020 ? Pour quelles raisons a-t-on ce report ?	La location annuelle des esserts couvre la période allant du 1 ^{er} novembre au 31 octobre de l'année suivante. La facturation des loyers s'est faite le 3 janvier 2020 pour la période allant du 1 ^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020. Un actif transitoire concernant la location de novembre et décembre a été comptabilisé en 2019. Précédemment, les locations étaient facturées en septembre pour couvrir la même période. Autrement dit, la facturation de 2018 concernait novembre et décembre 2018 et janvier à octobre 2019. Aucun transitoire n'était passé en fin d'année pour corriger dans les comptes la temporalité du produit par rapport à la période comptable. Depuis ce bouclage, cette temporalité des produits de location par rapport à l'année comptable a été corrigée et cela crée donc une différence de rééquilibrage dans les comptes 2019. Ce ne sera plus le cas les années à venir.
Liasse p17 310.4356.00 Frais facturés à des tiers et remb.	De quels frais s'agit-il ?	Participation de la famille Richardet aux aménagements réalisés dans la cuisine de l'appartement de Chalabruz en 2018.
Liasse p18 320.3011.00 Traitements	La diminution des traitements est-elle due à la réorganisation du service ou est-ce pour une autre raison ?	Non pas directement. La baisse est due à la démission d'un collaborateur ainsi qu'à la cessation des rapports de travail avec un second collaborateur qui, pour des raisons d'exigence physique de la fonction, n'était plus en mesure de pratiquer le métier de bûcheron. Ce sont donc plutôt ces éléments qui ont provoqué la réflexion sur la réorganisation du service et non pas le contraire.
Liasse p18	Il y a une différence de Fr.	L'équipe des forêts n'a pas été en mesure

320.3146.00 Forêts : abattage & débardage	46'672.- entre le budget et les comptes, à quoi cela est-il dû ?	d'accomplir les travaux prévus en 2019. Ces travaux ont donc été confiés à des tiers.
Liasse p19 320.4356.00 Facturation de services à des tiers	Pour quelles raisons le produit est-il 3.5 fois plus important que budgétisé ?	En raison du produit de la vente du matériel plus nécessaire pour l'exploitation des forêts. Se référer également aux commentaires de la page 74 de la liasse des comptes.
Liasse p19 320.4361.00 Remboursements de traitements	De quels remboursements s'agit-il ?	Indemnités perte de gain des personnes en arrêt médical.
Liasse p19 321 Forêts – projet & études 6 ^e arrondissement	Que recouvre ce compte ?	Les frais de gestion de compte du 6 ^{ème} arrondissement forestier ainsi que la clôture définitive de ce chapitre pour chf 19'540,75. Ce montant est compensé par la reprise sur provision du compte 321.4809.00.
Liasse p19 350.3011.00 Traitements	De quels traitements s'agit-il ?	Part des traitements des concierges s'occupant de l'Hôtel-de-Ville.
Liasse p20 353.3011.00 Traitements	De quels traitements s'agit-il ? Pourquoi le traitement augmente-t-il de Fr. 44'200.- à Fr. 52'328.55, mais les cotisations restent inchangées ?	Il s'agit des salaires de conciergerie. Le titulaire du poste a dû être remplacé pour raison d'absence médicale par des engagements de durée limitées. Les charges sociales ne sont pas retenues sur les indemnités pertes de gain, une des personnes engagées en remplacement étant à la retraite et n'a donc pas de déductions AVS et les montants minimums n'étant pas atteint, il n'y a pas eu d'affiliation à la caisse de pension.
Liasse p21 354.3011.00 Traitement intendant bâtiment et conciergerie	La baisse de traitement est-elle due à la réorganisation du service de conciergerie ? Le traitement a-t-il alors été pris sur un autre compte ? Si oui, lequel ?	Il n'y a pas eu de baisse de traitement à proprement parlé, mais l'imputation des coûts s'est faite de manière différente avec la réorganisation du service de conciergerie. Un nouveau chapitre comptable no 300 Intendance des bâtiments a été créé et reprend dorénavant les coûts de l'intendance des bâtiments. (voir commentaire budget 2020)
Liasse p21 354.3040.00 Caisse de pension et de prévoyance CIP	Pourquoi le montant n'a-t-il pas été versé ?	Le poste a été confié pour une durée temporaire à l'ancien intendant des bâtiments qui a atteint l'âge de la retraite. Il n'y a donc pas d'affiliation à la caisse de pension. Pour le reste, les charges ont été imputées au compte 300.3040.00.
Liasse p22 356.4271.00 Produit des loyers	Pourquoi le montant est-il plus important que budgétisé ?	Le budget était sous-évalué suite aux modifications de loyer de l'antenne Swisscom intervenue en 2018. Le budget 2020 a tenu

et indemnité électricité		compte de cette modification.
Liasse p22 357.4271.01 Produit des loyers : militaire et divers	Est-ce que le taux d'occupation a été largement inférieur aux prévisions ? Pour quelles raisons ?	Oui, à la suite d'une défection de dernière minute d'un cours de répétition.
Liasse p23 358.3141.00 Entretien du bâtiment	Quelles sont les dépenses supplémentaires ayant occasionné un montant de Fr. 10'803.76 ?	Ce sont des frais de nettoyage interim suite au remplacement du concierge.

Remarques finales :

Les comptes d'entretien des bâtiments communaux (comptes xxx.3141.00) présentent régulièrement des dépassements non commentés du budget. Les réponses apportées par le municipal en charge du dicastère des domaines et bâtiments, M. Steck, nous ont fourni les indications demandées avec une liste non exhaustive des travaux supplémentaires imprévus effectués.

La COGEFIN souhaite que ces excédents soient commentés lorsque ces dépassements dépassent notablement le montant budgétisé.

Travaux – Mme Michèle Pidoux-Jorand et M. Jean-Philippe Steck

	Comptes	Budget
Charges :	Fr. 4'569'814.87	Fr. 4'634'251.70
Produits :	Fr. 2'519'101.84	Fr. 2'583'121.70

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Liasse p27 401 Administration et gestion des infrastructures	A quoi correspond ce nouveau compte ?	Ce poste avait été budgétisé dans le chapitre du bureau technique. Il s'agit du remplacement d'un 50% ETP de l'ancien intendant des bâtiments qui était imputé dans le bureau technique. Ce nouveau chef de service est responsable de la voirie et des services industriels.
Liasse p27 410.3185.00 Honoraires extérieurs	Quelles ont été les interventions supplémentaires ?	Analyse « Objectif logement » pour CHF 21'540.- pour laquelle on a encaissé un subside du Canton de CHF 12'924.—dans le compte no 410.4659.00.
Liasse p28 410.4659.00	De quelles participations s'agit-il ?	Participation de la Coreb et du Canton aux études « Objectif logement » et « Site

Participation et subventions diverses		stratégique Moudon ».
---------------------------------------	--	-----------------------

Instruction Publique et Cultes – M. Felix Stürner

Comptes Budget

Charges : Fr. 3'551'033.70 Fr. 3'860'500

Produits : Fr. 69'720.75 Fr. 83'100

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Liasse p23 360.3012.00 Traitement du personnel occasionnel	Pourquoi du personnel occasionnel doit-il être engagé pour le bâtiment primaire ?	Il ne s'agit pas des bâtiments primaires, mais du compte de la conciergerie scolaire en général. Dès lors, comme toutes les années précédentes, ce montant d'environ CHF 23'000.- sert à défrayer les auxiliaires (souvent des écolières et écoliers, gymnasiens-ne-s ou étudiant-e-s) qui viennent en renfort pour les grands nettoyages d'été dans tous les bâtiments scolaires sis à Moudon.
Liasse p24 362 Bâtiments Primaires	En comparaison avec les autres bâtiments scolaires, pourquoi y a-t-il plus de produits que de charges pour les bâtiments primaires ? Est-ce que les comptes ne devaient pas s'équilibrer avec l'AIMLE ?	Comme déjà évoqué à plusieurs reprises, les indemnités de location par bâtiment sont établies selon un système de points donnés à chaque salle de classe selon sa grandeur, son mobilier, son confort, son équipement, etc... De plus, les charges de conciergerie ne sont pas imputées à chaque bâtiment. Il n'est donc pas possible d'équilibrer les comptes par bâtiment. Cependant, les charges et produits des bâtiments et infrastructures scolaires dans leurs globalités sont équilibrés au travers du compte 360.3803.00 <i>Attribution au fonds entretien des bâtiments scolaires.</i>
Liasse p24 362.3141.00 Entretien bâtiments et préau	Pour quel type d'entretien ce montant a-t-il été dépensé ?	Comme indiqué dans la désignation du poste, il s'agit de l'entretien courant du bâtiment, par ex. remplacement de sol de classes, peinture, réfection de vestiaires, réparation de la cheminée extérieure, etc.
Liasse p25 363.4659.00 Participations et	Quelles sont les personnes et/ou entités qui ont fourni un montant de Fr. 65'455.90	Il s'agit de la rétribution unique Pronovo faisant suite à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Nouvelle

subventions diverses de tiers	à la Commune ?	Ochette. Ce versement s'inscrit dans la politique d'encouragement des énergies renouvelables mis en place par la Confédération avec Swissgrid.
Liasse p26 364.4271.00 364.4271.02 Salle omnisports, location	Pourquoi avoir traité séparément ces deux types de location (AISMLE et autres) ?	Pour le premier poste, il s'agit des rentrées générées par la location à des utilisatrices et utilisateurs hors école (par ex. clubs, associations, particuliers, etc.). Pour le second, le montant correspond à des locations en lien avec l'usage scolaire (voir le système des points ci-dessus).
Liasse p34 5 Instruction publique & cultes	Alors que les coûts de l'enseignement primaire sont logiques (+10%) par rapport à 2018, les coûts de l'enseignement secondaire inf. diminuent de 5%. Comment expliquer cet écart ?	Les coûts par élève du secondaire et par habitant ont baissé. De plus, le budget était basé sur 6185 habitant-e-s pour Moudon, alors qu'à fin 2019 le recensement en dénombrait 6080.
Liasse p40 711.3109.00 Frais divers travail social et jeunesse	Que représentent ces frais du travailleur social de jeunesse ?	La formulation de la question fait à nouveau preuve d'une lecture superficielle de la dénomination des postes. Il ne s'agit pas du « travailleur social » (rubrique suivante), mais du « travail social et jeunesse » qui concerne la Loje (anciennement 150.3653.18, voir page liasse 7, ainsi que le commentaire dans le Budget 2019, page 13). Ainsi, ces montants couvrent diverses dépenses effectuées par la responsable de la Loje, en fonction d'activités, comme par exemple une pasta party en fin d'année, des frais lors d'une sortie à vélo, une réparation à effectuer, etc. Pour une plus grande transparence et facilité de lecture, le montant global de 3500.- CHF prévu au budget a été ventilé sur deux postes.
Liasse p40 711.3109.01 Frais divers travail social de proximité	Que représentent ces frais du travailleur social de proximité ?	A l'instar de la rubrique précédente, ces frais touchent divers débours engagés par le TSP lors de ses activités, comme l'achat de peinture pour la décoration de la cabine téléphonique, des goûters lors d'animation dans le quartier de Château Sec, des flyers pour le Forum des jeunes, etc.
Remarque générale :	Selon le rapport de gestion 2018, le travailleur social a été mis dans le dicastère de Felix Stürmer en lieu et place de Carole Pico.	L'intitulé de cette rubrique se nomme Travail social jeunesse et non Prévoyance sociale, ce sont donc bien deux choses distinctes. Par ailleurs, les plans comptables communaux prévoient des chiffres de classification

	Dès lors, pourquoi, sur les comptes de 2019, est-il toujours lié au social dans le dicastère de Lucas Contomanolis ?	administrative ou organique qui ne peuvent « s’inventer » ou se « déplacer » au bon vouloir de la bourse, mais se doivent de suivre des règles précises imposées (voir MCH1 pour Modèle de Compte Harmonisé, ainsi que le Règlement sur la comptabilité des communes (RCC)).
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Police – Mme Carole Pico

	Comptes	Budget
Charges :	Fr. 1'383'485.90	Fr. 1'474'409
Produits :	Fr. 481'608	Fr. 355'000

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Liasse p36 610.3511.01 Péréquation "réforme policière"	Quelles sont les prestations fournies pour ce montant de Fr. 339'539 ?	Il s'agit du financement des missions générales de police. Notre commune dispose d'un poste de gendarmerie sur son territoire avec intervention en toutes circonstances selon les nécessités sécuritaires (police de proximité, protection des personnes physiques et morales, ordre et tranquillité publics, etc.).
Liasse p36 610.4370.00 Produits des amendes et permissions	Quelle est la proportion des amendes provenant du domaine communal et du domaine privé ?	Une estimation effectuée par le service de sécurité publique conclue à quelque 80% pour le domaine public et 20% pour le domaine privé (mise à ban).
Liasse p37 631 Inspectorat des denrées alimentaires	Entre les charges et produits il y a une différence de Fr. 476. Pourquoi ce montant est-il à la charge de la commune ?	A noter d'abord que l'excédent de charge est moins conséquent que budgétisé. L'accord qui nous lie à SEAM SA nous permet de facturer chf 50.- par heure de nos collaborateurs alors que le prix de revient d'une heure de notre auxiliaire est plus élevé, d'où la différence entre les charges et les produits. Les contrôles réalisés par un cabinet vétérinaire sont, quant à eux, entièrement refacturés à SEAM SA, il n'y a donc aucune perte sur ce poste. La Municipalité a renoncé à modifier son accord avec SEAM SA car ces prestations de contrôle sont du ressort du Canton dès le 1er avril 2020 (ceci avait d'ailleurs déjà été annoncé pour

		2019, mais pas réalisé).
--	--	--------------------------

Service Social – M. Lucas Contomanolis

	Comptes	Budget
Charges :	Fr. 3'836'582.54	Fr. 3'886'051
Produits :	Fr. 115'948.30	Fr. 8'400

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Liasse p39 710.3185.00 Honoraires divers	Quels sont les types d'honoraires recensés dans ce compte ?	Il s'agit des honoraires versés au tuteur d'une personne qui a été soumise à cette mesure de tutelle

Services Industriels – Mme Michèle Pidoux-Jorand et M. Jean-Philippe Steck

	Comptes	Budget
Charges :	Fr. 4'791'293.12	Fr. 4'099'765.60
Produits :	Fr. 4'811'572.49	Fr. 4'234'465.60

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Liasse p41 800 SI, Frais de personnel	Ces nouveaux comptes reprennent-ils les comptes 810.3011.00 à 810.3050.00 ?	Oui. Cette modification a été opérée pour éviter tout problème d'interprétation au niveau de la TVA.
Liasse p42 810.3185.00 Frais d'analyses	Pour quelles analyses le montant supplémentaire de Fr. 2'062.80 a-t-il été utilisé ?	Le dépassement de CHF 2'062.80 concerne les analyses usuelles de l'eau dont les standards exigés ont été revu à la hausse par le Canton.
Liasse p42 810.4813.00 Prélèvement s/fond réserve Service des eaux	Quelles dépenses doivent couvrir ce prélèvement ?	Ce prélèvement doit couvrir le déficit du chapitre de l'eau sous pression pour à la fin ne dégager ni bénéfice ni perte. Lors d'excédent de recette du chapitre, il est alors procédé à une attribution à provision.

Liasse p42 820.3114.01 Eclairage de Noël	Pourquoi le montant est-il si bas ?	Le budget concerne un montant annuel pour l'entretien et le renouvellement qui n'a pas été nécessaire cette année.
Liasse p43 820.3185.00 Honoraires et frais d'études	La dépense est de Fr. 8'941.10. Il est indiqué Fr. 7'647.- de charges imprévues justifiées. Quels sont les autres imprévus non justifiés pour un montant de Fr. 1'294.10 ?	Part du réseau électrique au relevé du cadastre souterrain de Moudon.
Question globale	À quoi correspondent les chiffres négatifs qui peuvent être trouvés dans les charges de 2019 ? (Exemple compte 360.3185.00)	Les montants estimés pour l'établissement des transitoires de l'année 2018 étaient parfois plus grand que les montants finalement facturés par le mandataire.

Bilan et investissements

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Liasse p53 9102.06 Banque BCV	Liquidités : Fr. 4'753'275 ! Y a-t-il des intérêts négatifs sur cette somme ?	Non, pas à ce jour.
Liasse p53 9102.14 Raiffeisen Spectacle	A quoi sert cette réserve de Fr. 603'327 ? Y a-t-il des intérêts négatifs ?	Ce n'est pas une réserve, mais un compte de liquidité à part entière. L'intitulé du compte est « historique », mais on l'a conservé car c'est en partie sur ce compte que l'OT encaisse le produit de la vente des billets de spectacle ou autre, mais ce compte n'est pas dédié plus à l'OT que n'importe quel autre compte de la commune. Il n'y a pas d'intérêts négatifs à ce jour.
Liasse p54 9111.99 CC AISMLE	A quoi correspond ce montant de Fr. 2'615'664 ?	C'est en quelque sorte un prêt ou une avance à l'AIMLE. Cela a permis à l'AIMLE de ne pas contracter l'entier du crédit qui était prévu lors de la construction du collège du Fey et d'économiser ainsi des charges d'intérêts. D'un autre côté, cela nous permet de ne pas trop augmenter nos avoirs en banque, ce qui nous aurait certainement soumis aux intérêts négatifs. Cette solution nous paraît être gagnant-gagnant pour chacune des parties. A noter que nous aurions normalement dû payer notre participation à la construction de l'Abri PC pour la somme de chf 1'182'000.- selon le préavis no 03/17. Ce versement

		n'interviendra que cette année et le montant sera bien sûr prélevé sur ce compte courant.
Liasse p54 9115 Autres débiteurs	4 millions ! Cette somme correspond-elle à la norme ou est-elle sujet d'inquiétude ?	Il n'y a pas à proprement parlé de norme, mais c'est habituel pour nous en fin d'année. Un montant de plus de 2,3 millions concerne les frais scolaires facturés par l'AISMLE pour l'année 2019. D'autre part, une provision de quelque CHF 350'000.- est comptabilisées pour les débiteurs douteux.
Liasse p57 9144.16 Rte de Sottens	Sur le montant de Fr. 78'072 y a-t-il encore des subsides à percevoir ?	A voir avec Monsieur Steck, municipal responsable ad-intérim du dicastère si les travaux sont terminés, mais nous devrions encore encaisser le subside de l'ECA.
Liasse p60 9281.15 Fonds promotion des énergies renouvelables	Quel est l'objectif de ce nouveau fonds (fonds non constitué) ?	Le but de ce fonds est de promouvoir, au sein de notre administration, lors d'investissements ou d'achats d'outillage, une vision plus écologique qu'actuellement en participant au surcoût éventuel par rapport à une technique conventionnelle. En effet, à ce jour les machines ou autres outillages utilisant des énergies renouvelables sont souvent encore plus chères que les produits conventionnels et cela crée un obstacle pour se doter de tels outils. Le fonds doit permettre de contourner cet obstacle. A noter qu'il est ici non seulement visé une diminution de la pollution de l'air, mais également une diminution de la pollution sonore car ce type d'outillage est généralement beaucoup moins bruyant que celui fonctionnant avec un moteur à essence. La qualité de vie des Moudonnois s'en trouverait donc doublement améliorée.

Indicateurs

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Liasse p68 Indicateur II	Nous souhaitons avoir des explications sur le graphique (<i>en séance</i>)	Il s'agit de la différence entre les postes du passif no 920 ; 922 et 925 et les postes de l'actif no 910 ; 911 ; 912 et 913.
Liasse p69 Indicateur III	Constat : La marge d'autofinancement est toujours en augmentation !	Elle est en augmentation par rapport à 2018, mais en diminution par rapport à 2017. A noter également que sans le bénéfice de chf 626'000.- sur la vente de terrain industriel, la

		<p>marge d'autofinancement serait comparable à celle de 2015 et 2016, plus basses que 2017 et 2018.</p> <p>A prendre en compte aussi le fait que les investissements 2019 ont été inférieurs de 4 millions à ce qui était prévu dans le plan des investissements. Ceci a un effet non négligeable sur le coût de la dette.</p>
--	--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Annexes aux Comptes

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Liasse p82 Annexe 11 Cautionnement partiel du collège du Fey	Ce cautionnement est supporté par plusieurs communes. Quelle clé de répartition est-elle prévue en cas d'insolvabilité de l'AIMLE ?	<p>Chaque année, le taux de répartition des coûts selon le nombre d'habitants et le nombre d'élèves fait office de taux de participation de cautionnement de la dette.</p> <p>Par contre, il faut bien comprendre que pour que l'AIMLE soit en état d'insolvabilité, cela signifie que toutes les communes membres auraient cessés de couvrir les charges de l'association ; cela est vraiment improbable.</p> <p>Par contre, il se pourrait que les communes membres soient amenées à devoir couvrir les coûts d'une commune qui ferait défaut et cela avec la clé de répartition expliquée ci-dessus.</p>

Remarques sur les comptes et conclusions

Le tableau ci-dessous donne un résumé des valeurs clés des comptes 2015 à 2019 :

	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019
Charges	30,016,886.19	29,473,522.88	29,620,614.95	31,835,234.33	32,105,444.86
Produits	30,289,712.12	29,815,488.87	29,955,391.96	31,924,191.19	32,288,575.30
Résultats	272,825.93	341,965.99	334,777.01	88,956.86	183,130.44

Le tableau ci-dessous donne les valeurs de plusieurs indicateurs pour les 8 dernières années :

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Résultat	342'776	240'448	272'825	341'965	334'777	88'957	183'130
Marge d'autofinancement	3'290'383	3'609'252	4'461'627	4'729'986	5'366'877	4'886'087	5'292'483
Investissements	3'615'112	2'298'744	3'190'726	1'661'676	551'503	1'978'926	2'259'907
Dettes	33'632'372	31'910'794	31'384'423	29'807'036	29'264'794	26'176'400	22'395'500
Nombre d'habitants	5'728	5'871	6'009	6'155	6'185	6'135	6'115
Dette par habitant	5'871	5'435	5'223	4'843	4'732	4'267	3663

Ces indicateurs montrent non seulement la bonne tenue des comptes, mais aussi une volonté de contenir les dépenses en prévision des travaux importants devant être réalisés ces prochaines années.

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, d'approuver les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité N° 55/20,
- ouï le rapport de la COGEFIN chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Adopte les comptes communaux 2019, avec un excédent de recettes de CHF 183'130.44.

Membres de la COGEFIN présents le 15 septembre : Mme Céline Ombelli, MM Daniel Goy, Jakup Isufi, Michel Lohner, Michel Pignet, Simon Benjamin

Membre de la COGEFIN excusée : Mme Sophie Demierre

MM Serge Demierre et Pierrick Muller ont participé à la rédaction des questions et de ce rapport.

Moudon, le 15 septembre 2020

Le rapporteur de la COGEFIN

Simon Benjamin

Gestion 2019

Conformément à l'article 95 du règlement du Conseil communal (RCC), le rapport de gestion a été remis à la COGEFIN le 20 avril dans sa version provisoire et le 26 mai dans sa version définitive. La COGEFIN remercie les membres de l'exécutif pour la rédaction du rapport. Après avoir procédé à son examen, la COGEFIN a préparé une liste de questions qu'elle a transmise à chaque municipal. Nous les remercions pour leur excellent travail.

Récapitulatif 2019

Lors de leur audition, les municipaux nous ont parlé du déroulement de l'année 2019 ainsi que de leur perception et commentaires sur le fonctionnement des différents services municipaux.

Pour l'ensemble des municipaux, l'année 2019 a été globalement positive. Les services administratifs communaux fonctionnent bien avec une grande réactivité pour le traitement des dossiers courants ainsi qu'en cas de surcharges ponctuelles.

Le service de conciergerie a été complètement restructuré pour donner suite à l'audit effectué dudit service en 2019. Cette restructuration demande aux employés du service de conciergerie une plus grande flexibilité, une nouvelle organisation du travail et parfois un changement des habitudes. Cette restructuration a occasionné une surcharge de travail importante pour les municipaux des dicastères concernés. La restructuration ne s'est pas déroulée sans accroc. Les municipaux concernés ont été mis à contribution pour résoudre les mécontentements et désaccords de certains employés du service.

L'année 2019 a été une année de suivi de projets, qu'ils soient en cours ou en devenir (jonction sud et nord, aménagement des anciennes fonderies (Von Roll), interface de la gare, aménagement du centre-ville, etc.).

Suite à l'annonce de la démission des municipaux Olivier Barraud et Michèle Pidoux-Jorand en automne 2019, la répartition de leur dicastère respectif s'est faite naturellement selon les suppléances déjà en place. La surcharge de travail devait être de courte durée avec des élections complémentaires prévues en avril 2020 avec une prise de fonction peu après, mais reportée pour cause de pandémie.

Audit de la conciergerie

« Force est de constater que changer les habitudes n'est pas une chose aisée dans une administration publique. »

Cette phrase ainsi que plusieurs références à l'audit de conciergerie dans le rapport de gestion 2019 ont chatouillé la curiosité des membres de la COGEFIN.

Nous avons donc demandé à avoir accès au rapport de l'audit et à ses conclusions. Bien que l'article 97 du règlement communal autorise les membres de la COGEFIN à consulter tous les documents nécessaires à l'exercice de leur mandat (sauf ceux qui découlent d'un secret protégé par le droit supérieur), la Municipalité a refusé. La raison évoquée est que le rapport en question contient des propos n'ayant pas leur place dans un tel document et pouvant porter préjudice à des employés communaux. Cette raison n'a fait qu'attiser notre curiosité et nous avons insisté. Finalement, la Municipalité nous a présenté le rapport d'audit le 24 juin 2020 avec MM. Steck et Stürner sans la partie incriminée sur l'analyse des employés.

Nous avons assisté à une présentation qui nous a tout à fait rassurés concernant le sérieux de la démarche, tant l'audit (hormis la partie sur l'analyse des employés) que les choix effectués par la Municipalité.

Dès la réception du rapport d'audit, la Municipalité a élaboré la nouvelle structure du service.

En premier, elle a conservé la structure des postes à responsabilités qui permet de bien distinguer le côté technique et entretien du bâtiment du côté nettoyage. Les responsables sont :

- M. Figliola : intendant des bâtiments (yc. les écoles et les fermes communales).
- M. Figliola : responsable technique et responsable des achats (conduite d'une équipe d'agents d'exploitation (concierges)), gestionnaire de nettoyage (conduite et planification du travail des équipes d'intendance (femmes de ménage)) pour les bâtiments communaux.
- M. Flaviano : responsable technique et responsable des achats pour les bâtiments scolaires (conduite d'une équipe d'agents d'exploitation (concierges)).
- Mme Flaviano : gestionnaire de nettoyage, responsable du nettoyage des bâtiments scolaires. (conduite et planification du travail des équipes d'intendance (femmes de ménage)).
- Mme Flaviano et M. Figliola assurent le contrôle de qualité pour leurs domaines d'activités respectifs.

Sur la base de l'audit, une comparaison entre le nombre d'heures de disponibilité du personnel (selon leur contrat de travail) et les heures effectives de travail dans les différents bâtiments (selon le résultat de l'audit) a été effectuée. Il en résulte que les disparités entre les employés pouvaient être importantes (nombre de personnes trop important pour un volume de travail donné ou nombre d'heures de travail effectives plus important que le nombre d'heures disponible). Le but de la réorganisation est d'arriver à un système efficace et équitable.

Avec la nouvelle organisation du service de conciergerie, il découle que :

- certains employés doivent travailler sur plusieurs sites,
- des habitudes (prises au cours des années) ont dû être changées,
- des horaires (inadaptés dans le cadre scolaire) ont dû être modifiés,
- des pratiques de travail perfectionnistes ont dû être abandonnées au profit de moyens plus professionnels et modernes,
- les équipes de travail doivent changer et donc les collègues de travail aussi.

Dès lors, la nouvelle organisation demande aux employés d'avoir plus de flexibilité. Il en résulte pour certains une meilleure qualité du cadre de travail alors que d'autres manifestent une résistance ou une réticence à ces changements pour certains des motifs évoqués ci-dessus.

Le travail du week-end a également été réorganisé. Il est maintenant effectué avec un tournus entre les différents concierges. Pour que cela soit possible, l'intendant des bâtiments (M. Figliola) a mis en place une formation de toute l'équipe de conciergerie pour que chacun soit au clair sur le fonctionnement des équipements dans tous les bâtiments de manière à pouvoir renseigner les utilisateurs. La formation n'ayant pas été bien transmise, il sera nécessaire de la refaire et ce sera l'occasion de mettre sur pied un système de fiches tant pour les concierges que pour les utilisateurs. Le but est d'avoir un service de conciergerie professionnel et de bonne qualité.

L'audit relève également un manque de rapports ou de contacts entre les équipes de conciergerie et de nettoyage avec leurs supérieurs hiérarchiques. Les raisons peuvent être diverses, manque de confiance, peur du licenciement, crainte des supérieurs, etc. Les deux municipaux en sont conscients et ils admettent que peu d'employés communaux viennent les trouver spontanément. Toutefois, MM. Steck et Stürner nous indiquent avoir rencontré chaque employé entre une et deux fois dans le courant de l'année passée. Les deux municipaux désirent que les employés se sentent libres de prendre contact avec leur supérieur hiérarchique, qu'ils se sentent à l'aise dans leur travail et dans l'idéal, qu'il y ait un esprit d'équipe comme c'est le cas dans le service de la voirie. Une journée de

rencontre entre les concierges, Mme Pico et MM. Steck & Stürner a eu lieu de manière à essayer de déterminer les raisons du dysfonctionnement de la nouvelle organisation du service de conciergerie. Aux dires de Mme Pico, les problèmes sont cernés et en voie d'être résolus.

En conclusion, en 2019, l'audit et son application par la Municipalité ont été faits avec sérieux. Il reste néanmoins quelques problèmes, mais ceux-ci sont connus de la Municipalité qui s'est engagée à les résoudre. Ces difficultés proviennent, à priori, essentiellement de problèmes de personnes et non du système.

Les municipaux tiennent à souligner et remercier l'engagement du service de conciergerie durant la période du confinement.

L'audit de la conciergerie a mis en évidence des dysfonctionnements et la COGEFIN souhaite que :

- La Municipalité veille à ne plus accepter de rapports (d'audit ou autre) contenant des propos désobligeants sur les employés municipaux, sur la Commune ou sur n'importe quelle institution communale.
- La Municipalité entretienne des rapports basés sur l'échange, la communication et la confiance avec la COGEFIN.
- La Municipalité évite de faire de la rétention d'informations et qu'elle transmette toutes les précisions nécessaires au travail de la COGEFIN (dans le respect de l'article 97 du règlement communal).
- La Municipalité évite de caviarder les documents de manière à instaurer un climat de confiance réciproque. En effet, si un élément a été supprimé dans un rapport, il n'est pas certain qu'un autre puisse avoir été également supprimé ou ajouté.

La COGEFIN tient à souligner que la présentation de l'audit aurait pu se faire dès la première rencontre avec les municipaux concernés et non à la quatrième rencontre organisée spécialement à cette occasion.

Questions posées aux municipaux

Madame Carole Pico, Syndique, Administration générale, Sécurité et promotion économique

Rapport de gestion	Question	Réponse Municipale
Page 3, communications, Retrobus	Quels sont les effets concrets de la réponse au postulat « pour réguler l'extension de Retrobus » ?	La Municipalité a pris des décisions pour l'évacuation et à la démolition des bus, sujettes à recours. Le cas est actuellement pendant devant la Cour de droit administratif et public (CDAP).
Page 5 Pétition 2019	Nuisances sonores nocturnes à la Z.I La Pussaz émanant de l'Empire Club. Ce dossier a-t-il été traité par la commission des pétitions ?	La Municipalité a transmis la pétition au bureau du Conseil communal en janvier 2020.
Page 6 Finances Liste des préavis	La liste des préavis « <i>ouverts</i> » est encore très importante. Le plus ancien	La Municipalité fera son maximum pour clôturer les préavis qui peuvent l'être durant l'année 2020.

ouverts au 31 décembre 2019	date de 2007. Pourquoi ne sont-ils pas clôturés ? cf. le tableau synoptique joint	
Page 13 Préambule Site stratégique de Moudon	A la lecture de ce chapitre, tous les travaux projetés ont pris plusieurs mois de retard sur les prévisions 2018 / 2019 ? Quelles en sont les raisons ?	Le nombre important d'intervenants et de synergies à créer (Communes, Canton, entreprises de transports publics, mandataires, propriétaires privés) peuvent expliquer en partie le temps pris pour le développement des projets. A titre d'exemple, le projet de jonction Sud est resté sans aucune évolution pendant une année à la DGMR malgré plusieurs relances de la Municipalité.
Page 13 Interface multimodale de la gare	Quand la gare sera-t-elle aménagée pour permettre aux personnes à mobilité réduite de monter dans le train, pour éviter que le multimodal ne concerne qu'une partie de la population ?	Oui. Les travaux sont prévus par les CFF à l'horizon 2023. S'agissant du planning du projet d'interface de la gare, les travaux vont se calquer sur ceux des CFF. Les crédits de réalisation seront sollicités par préavis devant le Conseil communal.
Page 18 Procédures juridiques	3 affaires sont en suspens à la CDAP, 1 au TF et un recours à la SUVA. Peut-on avoir des explications ?	Il s'agit de la situation au 31 décembre 2019. Ces affaires sont pendantes devant les Tribunaux. Pour la CDAP, il s'agit de dossiers en lien avec la police de construction et l'affaire Rétrobus. Pour le TF, il s'agit du Plan du Centre concernant l'affectation d'une parcelle privée. Pour la CAS, c'est un recours de la Municipalité contre une décision de la SUVA sur la nature d'un accident de travail qui a été considéré comme une maladie.
Page 19 Sécurité publique Engagement d'une secrétaire	Ce poste a-t-il été mis au budget et au concours ?	C'est la situation au 31 décembre 2019. Le poste est au budget 2020. Pour l'année 2019, une secrétaire a été engagée à temps partiel à 50% pour compenser l'absence longue durée d'un ASP et d'une démission au sein du service. La même personne a travaillé à la bourse et au service de sécurité publique dès le 1 ^{er} avril 2019.
Page 20 Autorisation de stationner	Pourquoi le nombre d'autorisations est-il si faible ?	Il s'agit des demandes formulées par les citoyens. Aujourd'hui, seuls les habitants de Moudon peuvent en bénéficier. A l'avenir, avec le règlement sur le stationnement qui est en cours d'élaboration, une nouvelle politique en matière de macarons sera mise en place avec la création de macarons pour des personnes qui ne sont pas domiciliées à Moudon (employés, enseignants, etc).

	Quel est le montant demandé pour une autorisation ?	Le montant est de CHF 200.- par année. Il sera adapté avec la nouvelle politique des macarons. Le tarif restera « broyard ».
	Faites-vous de la publicité pour les autorisations de stationner ?	Non.
Interpellation WC public	Intervention de M. Bohnenblust Pierre-Alain : Quand et comment la Municipalité va-t-elle répondre à cette interpellation ?	Formellement, il s'agit d'une question posée au Conseil communal du 10 décembre 2019. En réponse, il est précisé qu'une rénovation des WC publics figurent au plan des investissements 2020.
Mise en page et unité graphique du rapport de gestion	Est-ce qu'une formation est donnée aux employés pour assurer une unité graphique de rédaction et de présentation des données (au moyen de graphique) du rapport de gestion ?	La mise en page du rapport de gestion et son graphisme est assurée par le greffe municipal. Les chefs de service/secteur reçoivent en janvier une note explicative du secrétaire municipal sur le contenu du rapport de gestion. Ces rapports sont ensuite adaptés en termes de mise en page et graphisme au greffe municipal.
Caserne des pompiers	Lors de travaux de réfection de la caserne des pompiers, est-il prévu d'installer une rampe d'accès aux salles du Rez supérieur pour les personnes à mobilité réduite ?	La Municipalité en a pris note

Madame Carole Pico, Syndique, Ressources humaines et finances par intérim

Rapport de gestion	Question	Réponse Municipale
Page 22 Ressources humaines	Les cahiers des charges des collaborateurs sont-ils à l'heure actuelle terminés ?	La refonte des cahiers des charges en descriptifs de poste a été entamée en novembre 2019. A ce jour, les chefs de service et des secteurs disposent d'un nouveau descriptif de poste. Pour les employés, ceux-ci devaient se terminer dans le premier trimestre de l'année 2020. En raison de la situation avec le COVID, il est envisagé de terminer ce projet dans le courant de l'année 2020.

Remarque : La Cogefin s'inquiète des difficultés rencontrées dans la gestion des ressources humaines : postes de responsable RH vacant depuis des mois, gestion du service de conciergerie comme présenté page 19.

Monsieur J-P Steck, Municipal, Aménagement du territoire, Bâtiments et Domaines communaux

Rapport de gestion	Question	Réponse Municipale
Organigramme du service de conciergerie, p 28	Quelle est la différence entre agent d'exploitation et employé d'intendance ?	<p><u>Agent d'exploitation</u> Réf : https://www.orientation.ch/dyn/show/1900?id=1075</p> <p>L'agent ou l'agente d'exploitation préparent les travaux de nettoyage, d'entretien et de contrôle des bâtiments confiés aux équipes de nettoyage: écoles, hôpitaux, homes, immeubles locatifs, etc. Ils assurent la maintenance et le maintien en bon état des installations techniques (service conciergerie), des aménagements extérieurs et des infrastructures (service voirie des routes, chemins, places, parcs et espaces verts).</p> <p><u>Employé en intendance</u> Réf : https://www.orientation.ch/dyn/show/1900?id=1315</p> <p>L'employé ou l'employée en intendance sont chargés des activités d'entretien d'un ménage collectif (homes et institutions, établissements hospitaliers ou hôteliers, crèches, exploitations agrotouristiques). Ils exécutent diverses tâches: entretien des locaux et du linge, préparation des aliments et des boissons, accueil et travaux administratifs.</p>
	Quelles sont les conclusions de l'audit ?	Le rapport de l'audit sur la conciergerie n'a pas formellement de conclusion. Le rapport remis consiste en des fiches d'analyse bâtiment par bâtiment, avec rubriques : analyse du cahier des charges, des ressources, des méthodes de travail, des produits et machines, évaluation du personnel, contrôle qualité, et propositions d'améliorations. Le rapport ne peut pas être transmis pour des raisons de protection des données personnelles
Location de locaux divers, p29	Dans les 3 schémas, la partie « Acquitté » représente-t-elle bien les factures acquittées ? Quelles sont les sociétés	Oui. Toutes les locations pour qui la Municipalité a admis d'acquitter la facture. Chaque demande fait l'objet d'une décision municipale. La Municipalité a admis le principe d'accorder la

	regroupées sous l'étiquette « Acquitté »?	gratuité de l'occupation d'une salle (facture acquittée) à chaque société locale une fois par année au maximum
--	-------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

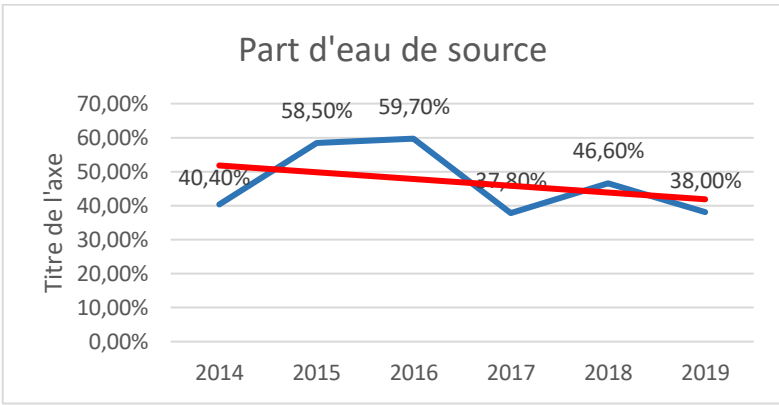
Monsieur O. Duvoisin, Municipal, Culture, Sport et Tourisme

Rapport de gestion	Question	Réponse Municipale
Page 56 Office du tourisme	Tour de Suisse: Au vu du COVID-19, les subventions seront-elles repourvues en 2021 ?	Après analyse de la situation, la Municipalité a accepté le report du Tour de Suisse en juin 2021
Page 56 Office du tourisme	Grand Air: Bâtiment stratégique qui devrait faire partie de notre patrimoine touristique. Quel est l'avis de la Municipalité ? Est-ce qu'une réflexion a été menée ? Si oui, quel en est le résultat ? La Municipalité a-t-elle entrepris des démarches pour l'acheter ? Si ce n'est pas le cas, quelles en sont les raisons ?	La Municipalité reprendra ce dossier et va mener une réflexion sur ce sujet dans le courant du second semestre 2020. A ce jour, aucune démarche n'a été entreprise par la Municipalité pour acheter le bâtiment tant qu'une réflexion générale n'a pas été faite
Pages 56 Festimusiques	Pérennité - prêt : Est-ce que le COVID-19 ne va pas impacter sur la pérennité de ce festival ? Avez-vous des informations ?	La Municipalité a pris contact avec la direction du festival qui nous a assuré de la pérennité et l'édition 2021 est d'ores et déjà fixée au 12 et 13 juin
	Un prêt de vingt mille francs devait être remboursé avant la fin de la législature 2021, quelle est la stratégie de remboursement de celui-ci ?	Suite à l'édition 2019 déficitaire, la Municipalité a octroyé un prêt d'honneur de CHF.20'000.- à FestiMusiques. Un premier remboursement de CHF.10'000.- est prévu et confirmé par le comité pour le 30 juin 2020. Le solde du prêt (CHF.10'000.-) est remboursable au 30 juin 2021 à la fin de la législature 2016-2021
Page 56 Patinoire	Au vu de la saison positive de cette activité, est-ce que le lieu « Cour de la Caserne » sera définitif ? Si ce n'est pas le cas, quelles sont les alternatives ?	La Municipalité n'a pas encore statué sur le lieu de la prochaine édition de la patinoire saison 2020-2021 mais tant la Municipalité que les utilisateurs sont persuadés que ce lieu se prêt à merveille pour cette activité hivernale
Page 57 Office du tourisme	Questions générales : Ces années 2018-2019 ont vu un	Si la question se rapporte aux visites guidées thématiques et autres événements organisés

	<p>nombre d'événements croître afin de répondre à la demande des Moudonnoises pour que la Ville soit plus vivante.</p> <p>Dès lors, est-il prévu de continuer à maintenir et/ou à étoffer ces prestations ?</p>	<p>par l'OT, l'objectif est effectivement de continuer à étoffer l'offre car elle répond vraiment à une demande. L'OT ayant passablement travaillé sur le volet Patrimoine en 2017-2019, des projets sont actuellement en cours pour activer également le domaine Nature, qui est très riche dans notre région, et qui pourra attirer un nouveau public</p>
	<p>Est-ce que la régionalisation dont on parle dans le rapport de gestion correspond à une entrée pécuniaire de la part des communes y étant représentées ?</p>	<p>C'est effectivement le but à terme, que les communes membres de la (future) association touristique régionale participent également à son financement même si le chemin est encore long avant d'en arriver à cette étape ultime</p>
	<p>Concernant la promotion économique, est-ce que les autres communes payent un pourcentage pour leur visibilité ? Si oui, quel en est le montant ?</p>	<p>Je pense que l'on parle de promotion touristique et non pas économique. A ce jour, les autres communes ne participent pas financièrement pour leur visibilité vu qu'il n'y a pas de régionalisation. La Ville de Moudon joue le rôle de ville centre</p>

Monsieur J-P Steck, Municipal, Service industriels, Voirie, Forêts, Infrastructures routière et souterraines par intérim

Rapport de gestion	Question	Réponse Municipale
p33	<p>Littering : n'y a-t-il pas un problème de manque de poubelles ?</p>	<p>Je ne pense pas. C'est un problème de comportement qui se réglera par de la sensibilisation et de l'information.</p>
Eau potable, p34	<p>Remarque : les chiffres de la part d'eau de source sont mal interprétés, en effet, en 2017, la part est de 37 %, donc c'est 2018 qui est élevé et non 2019 qui est bas.</p> <p>Quelle est cette part les années précédentes ?</p>	<p>La part d'eau de source des années précédentes était de :</p> <p>2014 : 40.4%</p> <p>2015 : 58.5%</p> <p>2016 : 59.7%</p> <p>Donc la tendance est bel et bien à la baisse.</p>

	<p style="text-align: center;">Part d'eau de source</p>  <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Titre de l'axe (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>40,40%</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>58,50%</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>59,70%</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>37,80%</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>46,60%</td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>38,00%</td> </tr> </tbody> </table>		Année	Titre de l'axe (%)	2014	40,40%	2015	58,50%	2016	59,70%	2017	37,80%	2018	46,60%	2019	38,00%
Année	Titre de l'axe (%)															
2014	40,40%															
2015	58,50%															
2016	59,70%															
2017	37,80%															
2018	46,60%															
2019	38,00%															
		<p>Pour les années à venir, cette part va diminuer drastiquement à cause des problèmes liés au chlorothalonil.</p>														
p37	<p>Pourquoi les pertes d'eau ont-elles presque triplé entre 2017 et 2018 ?</p>	<p>La différence est due au nombre de fuites d'eau.</p>														
Éclairage public, p37	<p>La redevance pour l'éclairage public provient de quels taxes ou impôt ?</p>	<p>Il s'agit du produit de l'émolument communal de 0.007 chf/kWh que l'on trouve sur chaque facture de la Romande Energie. (Art. 20 al.1 LSecEI)</p>														
Gestion et élimination des déchets, p39	<p>La diminution de 50 tonnes de déchets déposés en déchetterie est-elle uniquement due à l'arrêt de la récolte des plastiques mous étant donné les variations en matière de tonnes déjà présentes lors des années précédentes (2016 à 2019, page 41) ? Pourtant, si l'on regarde les chiffres de la page 41, on constate que les déchets représentent, 848 tonnes en 2016, 907 en 2017, 920 en 2018 et 908 en 2019. Il est difficile de faire une conclusion.</p>	<p>C'est pour cela que le chef de secteur dans son rapport écrit « le recul d'un seul exercice ne parait pas assez significatif pour affirmer cela. »</p>														
Développement économique et construction ?	<p>Pourquoi la centrale de chauffe du Fey n'est-elle pas en cours de construction ?</p>	<p>Parce que notre contracteur EBL n'a pas suffisamment d'intentions de raccordement pour assurer le seuil de rentabilité minimal pour que le projet puisse être mis à l'enquête. Ceci est principalement dû au non-démarrage du quartier de la Colline du Fey.</p>														

Remarque :

Il est à noter que la Municipalité ne désire pas entreprendre de démarche pour l'extension du réseau du gaz. Elle s'en tiendra à son entretien pour assurer la sécurité du réseau mais elle n'effectuera aucun investissement dans les années à venir. La Municipalité étudie d'autres solutions plus écologiques en remplacement du gaz avec par exemple la construction d'un système de chauffage à distance. Néanmoins, cette solution, bien que très intéressante d'un point de vue environnemental, a le défaut de nécessiter un investissement de départ très important.

Monsieur F. Stürner, Municipal, enfance, jeunesse et infrastructure

Rapport de gestion	Question	Réponse Municipale
	Pourquoi n'y a-t-il pas eu de mise au concours des divers postes des cadres pour l'intendance et la conciergerie ?	Lorsque les compétences professionnelles du personnel sont avérées, il est de coutume de procéder par nomination interne pour des raisons de bon fonctionnement. L'article 7, al. 4, du Règlement du personnel communal permet cette pratique. Dans le cas de la réorganisation de la conciergerie communale, ces compétences étaient présentes et il aurait été dispendieux et inutile de chercher à l'extérieur.
	M. Figliola dépend de deux dicastères. Quel municipal est son supérieur hiérarchique ?	Cette question, à la pertinence toute relative, revient régulièrement (voir par exemple 2018...) et régulièrement la réponse est et sera la même : il y a deux municipaux « responsables », l'un pour tous les bâtiments communaux non-scolaires, J.-P. Steck, l'autre pour tous les bâtiments scolaires, F. Stürner. Pratiquement, cet état de fait ne pose aucun problème puisque de toute manière la Municipalité vise également la transversalité de la gestion, comme cela avait été demandé dans le rapport d'audit établi par Magali Fischer en 2016 (en finir avec les silos...).
	Est-ce que cette réorganisation de la conciergerie et de l'intendance des bâtiments a permis de faire des économies et de combien ?	Pour précision et simple rappel, le but premier de la réorganisation de la conciergerie n'était et n'est pas un gain financier, mais une amélioration du fonctionnement (cf. <i>transversalité</i> évoquée précédemment). En effet, comme l'audit l'a révélé ou confirmé, divers éléments dont notamment le fait que la répartition des heures de travail ne correspondait pas à une réalisation efficiente de certaines tâches des concierges aussi bien « de ville » que scolaires posaient problème.

		<p>Dès lors, la Municipalité n'a à aucun moment cherché à « faire des économies », mais à moderniser un service dont les principes d'organisation n'étaient plus adéquats aux besoins.</p> <p>Si une économie globale était atteinte, elle serait évidemment la bienvenue, mais ne consistait pas une fin en soi. C'est bien la qualité du service aussi bien du côté des usagères et usagers que du côté des employé-e-s qui devait être accrue. A voir l'efficacité des interventions tous azimuts de la conciergerie durant la crise du covid-19, malgré la vulnérabilité ou l'absence de certains-es employé-e-s, le remaniement semble avoir fait ses preuves.</p>
<p>Infrastructures scolaires, page 47</p>	<p>Comme indiqué en préambule dans le rapport, l'année 2019 se démarque par un retour à la normale en matière d'infrastructures scolaires.</p> <p>Un premier bilan pourrait donc être tiré, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - échos du point de vue de l'exploitant (AISMLE, corps enseignant, encadrement) - échos du point de vue des élèves, des parents - utilisation de la salle de gymnastique du Fey - éclatement du site scolaire de Moudon - etc. 	<p>Une certaine confusion, notamment eu égard aux champs de compétences communaux, intercommunaux et cantonaux, règne à nouveau dans la liste des questions posées qui sautent allègrement d'un niveau à l'autre.</p> <p>a. En ce qui concerne l'AISMLE, les points relatifs aux bâtiments se trouvent dans le rapport de gestion de ladite association intercommunale (cf. AISMLE, Rapport de gestion 2019, Moudon, mai 2020, pp. 8 à 10). Quant aux retours du « corps enseignant », il faudrait s'adresser à son employeur, le DFJC, pour disposer d'éventuelles informations. Cependant, il n'est pas usuel d'avoir ce type d'enquêtes de satisfaction.</p> <p>b. Ce genre de renseignements ou d'enquête ne relève pas de la compétence municipale qui est en charge des infrastructures uniquement. Pour les enseignant-e-s, des informations peuvent éventuellement être obtenues auprès de la DGEO, voire de la direction de l'EPMLE, sans garantie. A notre connaissance, ce type de sondage n'a pas été effectué (voir ci-dessus). Pour les parents, il conviendrait de s'adresser à l'Association des parents d'élèves (APE) de Moudon-Lucens et environs dont c'est le domaine de compétences.</p> <p>c. Même remarque que pour le point a.</p> <p>d. Question équivoque. De fait, la construction du bâtiment du collège du Fey a, entre autres, été conçue pour un enclassement maximal d'élèves résidant dans les quartiers aux alentours du nouvel établissement, afin de leur éviter (ou à leurs parents) un déplacement jusque vers le site de l'Ochette. L'organisation</p>

		de l'EPMLE en multisites (de toute manière effective avec l'implantation géographique des infrastructures à Lucens et Moudon) répondait donc bien à des besoins de facilitation et non à une volonté « d'éclatement », si la question a été bien comprise.
Administration diverses Fenêtres collège primaire Page 29	Lors de diverses discussions, on nous avait promis un préavis pour le changement des fenêtres. Il serait bien venu, pour la relance de l'économie locale, d'effectuer ces travaux rapidement. Quand le préavis sera-t-il présenté au Conseil ?	Une première mouture provisoire du préavis concernant les fenêtres de l'Ancienne Ochette date du 29 janvier 2019 d'un montant total d'environ 235'000.- CHF (voir aussi Budget 2020, annexe 3, tableau des investissements 20202024, p. 64). Divers aléas, principalement le changement d'intendant et d'autres priorités, ont fait qu'il a été pour un temps suspendu, mais réactivé depuis. Selon la planification actuelle, il devrait être présenté au conseil communal dans le courant de l'automne 2020.
Page 49 Travailleur Social de proximité	Quels sont les retours des jeunes face au travail du travailleur social de proximité ? Un sondage de satisfaction a-t-il été fait ? Est-ce qu'il y a d'autres attentes connues qui viendraient remplir son cahier des charges ?	Comme pour d'autres aspects susmentionnés, il n'existe pas à ce jour de procédure d'enquête systématisée et scientifiquement valable dans ce domaine. Dès lors, il est difficile de répondre de manière factuelle à ce type de demande. Toutefois, à voir l'implication de certains jeunes par exemple dans le groupe skate-park et leur étroite collaboration avec le TSP (voir plus spécifiquement les pages 50 et 51), il est possible de constater la qualité des échanges qui ont lieu. De même, la participation active de jeunes de la Loje aux diverses activités proposées, comme les bons rapports observés entre les jeunes et le TSP, tendent à prouver dans les faits, non seulement la bonne intégration de ce dernier dans le tissu social moudonnois, mais aussi le lien de confiance établi avec le public-cible de son activité professionnelle. La dernière question n'est pas explicite.
Travailleur Social de Proximité, Page 49	Comment le temps de travail à 50% du TSP est-il géré ? Le travail du soir est-il compensé ou inclus dans son contrat ? Envisage-t-on d'augmenter son pourcentage en cas de nécessité ? Une demande d'aide financière a-t-elle été effectuée au Canton ou au	Dans un cadre temporel raisonnable respectant, dans la mesure du possible (des exceptions comme l'accueil d'urgence le week-end ou une situation de détresse d'un-e jeune peuvent survenir) les règles du logiciel de la gestion du temps de travail (timbrage), la répartition des heures est organisée en fonction des besoins et des contraintes-horaires de la formation en cours d'emploi du TSP. Une augmentation à 60% a eu lieu au 1 ^{er}

	district ? Si oui, quel montant reçoit-on ?	janvier 2020 (cf. <i>Budget 2020</i> , p. 37). Pour la suite, un nouveau changement de taux d'occupation à env. 80% pourrait être envisagé, en fonction des besoins dès la fin de la formation en juillet 2020. De quelle aide financière serait-il question ? A préciser (par ex. <i>jaiunprojet</i> , CVAJ, PICSAJ, etc.).
Travailleur Social de Proximité, page 49	Qui assure le suivi des activités du TSP ?	Le municipal responsable au travers de rencontres-entretiens bi-mensuels avec tableau des activités établis.

Monsieur L. Contomanolis, Cohésion sociale et Mobilité

Rapport de gestion	Question	Réponse Municipale
Page 52 Mobility	Véhicules : Ce service n'a pas été mentionné dans le rapport de gestion. Est-ce volontaire ? Combien de véhicules sont généralement à disposition ?	Il existe un seul véhicule à disposition.
Page 52 Cohésion sociale	Renseignements et bilan financier : Quand est prévue la fin des fresques ? Quel sera le coût final des sprays et des pots de peinture ? Envisage-t-on un autre lieu ?	<ul style="list-style-type: none"> a) La seconde fresque, représentant un serpent ailé de la mythologie mexicaine s'est terminée le 7 mai 2020. b) Le coût final des sprays, à charge de la Commune est de Fr. 4000. c) Pour le moment il n'est pas prévu la réalisation d'autres graffitis.

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres présents que la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, d'approuver la conclusion suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité N° 55/20 ;
- ouï le rapport de la COGEFIN chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

approuve la gestion de la Municipalité pour l'année 2019 et lui en donne décharge.

Membres de la COGEFIN présents le 15 septembre : Mme Céline Ombelli, MM Daniel Goy, Jakup Isufi, Michel Lohner, Michel Piguet, Simon Benjamin

Membre de la COGEFIN excusée : Mme Sophie Demierre

MM Serge Demierre et Pierrick Muller ont participé à la rédaction des questions et de ce rapport.

Moudon, le 15 septembre 2020

Le rapporteur de la COGEFIN

Simon Benjamin

